

## Communiqué de presse

---

18.6.2007

### **Avertissement de la SWX Swiss Exchange à l'encontre de Kardex AG**

**Le Comité de l'Instance d'admission de la SWX Swiss Exchange a prononcé un avertissement avec publication à l'encontre de Kardex AG pour violation des dispositions des normes comptables IFRS. Cette sanction porte sur les évaluations incorrectes des contrats de construction à long terme dans les comptes consolidés IFRS 2005. La correction de ces erreurs ainsi que d'autres postes au bilan y relatifs avait eu pour conséquence la présentation d'une perte au lieu d'un bénéfice net dans les comptes consolidés concernés.**

La société Kardex AG cotée au segment principal de la SWX Swiss Exchange a évalué certains contrats de construction à long terme incorrectement dans la version de ses comptes consolidés 2005 initialement publiée. Ce manquement a entraîné une correction de valeur des contrats de construction portés à l'actif ainsi que d'autres postes au bilan d'un montant de EUR 25,8 mio. avant impôts. Par la suite, le goodwill a également dû subir une perte de valeur d'EUR 22,1 mio. avant impôts. Par conséquent, le bénéfice brut d'EUR 5,3 mio. présenté par Kardex dans ses comptes consolidés IFRS 2005 correspondait en réalité à une perte d'EUR 34,2 mio.

En tenant compte de tous les aspects du dossier, le Comité de l'Instance d'admission a donc prononcé un avertissement avec publication à l'encontre de Kardex. Il a notamment considéré que la société avait d'elle-même déployé des efforts considérables après avoir découvert cette erreur, en publiant le rapport de gestion 2005 réédité avec les comptes consolidés corrigés.

Les rapports périodiques établis conformément aux normes comptables applicables et aux dispositions réglementaires en matière de révision font partie intégrante des informations qui contribuent au bon fonctionnement du marché, comme exigé par la Loi sur les bourses et le Règlement de cotation. L'une des missions de la SWX consiste à veiller à l'application des principes de transparence imposés aux émetteurs.

Pour de plus amples informations sur les normes de présentation des comptes, veuillez cliquer sur: [http://www.swx.com/admission/being\\_public/accounting\\_fr.html](http://www.swx.com/admission/being_public/accounting_fr.html)

Les sanctions précédentes de la SWX dans le domaine de la présentation des comptes se trouvent à l'adresse: [http://www.swx.com/admission/being\\_public/sanctions/accounting\\_fr.html](http://www.swx.com/admission/being_public/sanctions/accounting_fr.html)

Pour de plus amples informations, M. Werner Vogt, porte-parole SWX Swiss Exchange est à votre entière disposition.

Téléphone: +41(0)58 854 26 75

Fax: +41(0)58 854 27 10

E-mail: [pressoffice@swx.com](mailto:pressoffice@swx.com)

---

### **SWX Swiss Exchange**

*La SWX Swiss Exchange fait partie, au plan technologique, du peloton de tête des Bourses mondiales. Entièrement automatique, le système de négoce, de clearing et de règlement développé par la SWX Swiss Exchange demeure inégalé à ce jour. Un simple clic de souris suffit pour conclure une transaction et en initier le paiement, la livraison ainsi que la confirmation d'exécution. Accompli sous deux minutes, ce processus est effectué en moyenne 2,3 millions transactions par jour. La SWX Swiss Exchange offre à sa clientèle des services boursiers de premier ordre et une large palette de produits.*

**[www.swx.com](http://www.swx.com)**